

# Réforme du service public : les syndicats sont inquiets

Alors que 2010 a donné le coup d'envoi à la révision générale des politiques publiques, une journée d'action est prévue demain. En jeu, les « missions essentielles » du service public.

LE SIGLE reste notablement inconnu auprès de l'opinion publique. Il est vrai que son intitulé, RGPP, pour « *révision générale des politiques publiques* », n'a rien de « *sexy* », comme on dit chez les communicants. Un syndicaliste aveyronnais en donne une traduction un peu moins politiquement correcte : « *moi je l'appelle la restriction générale des politiques publiques* », lâche Patrice Soubrié, secrétaire départementale du syndicat FO de la fonction Publique.

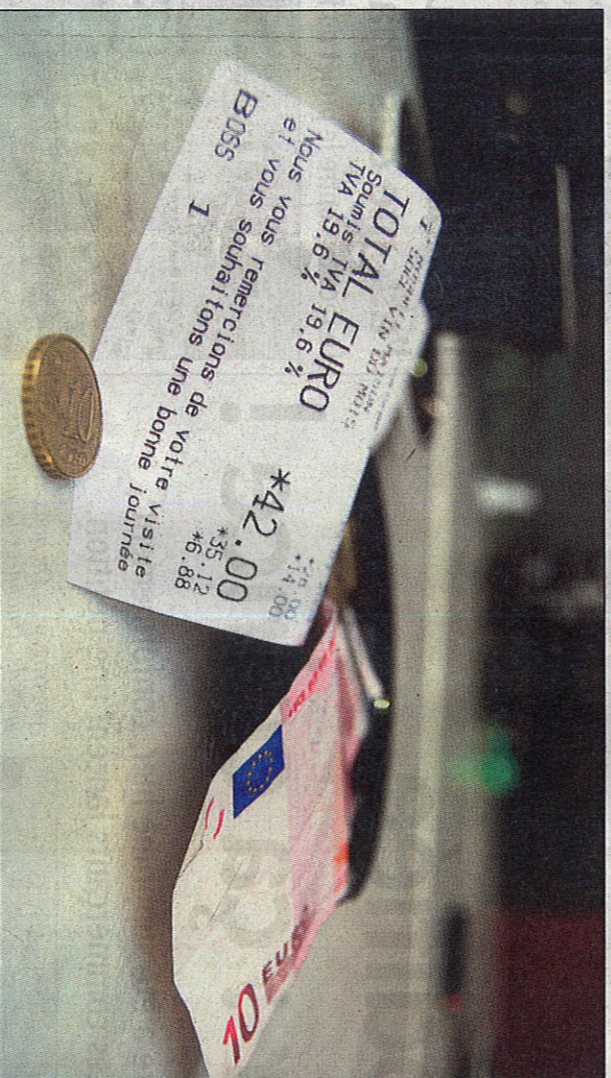
Il vient de co-signer avec la FSU et Sud Rural un communiqué paru dans nos colonnes dimanche dernier, intitulé « *fin des directions départementales* », et dans lequel ces syndicalistes fustigent « *cette nouvelle étape du démantèlement du service public à la française* ».

## « Fourre-tout »

Plus concrètement, ils se demandent comment les fonctionnaires autant que les usagers pourront s'y retrouver, alors que des missions bien distinctes jusqu'à présent sont regroupées autour de nouvelles structures dénommées directions départementales interministérielles qu'ils qualifient de « *fourre-tout* ». C'est ainsi que les services de l'ancienne répression des fraudes (DGCCRF), sont mis sous le même toit et placés sous la même direction que les services de Jeunesse et Sport, à côté de la Direction des services vétérinaires (DSV), sans oublier une partie de la Direction des affaires sanitaires et sociales (DDASS) chargée de la cohésion sociale, ou encore les services dévolus aux droits des femmes. Cet ensemble étant donc fusionné sous une même direction départementale, dite de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Tandis que dans le même temps, les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture, ainsi que le service environnement de la préfecture, seront fondus dans une même direction départementale dite, elle, des territoires.

Soit la mise en place de deux directions départementales interministérielles, placées sous l'autori-



La concentration des services de contrôle va se faire au préjudice des consommateurs, selon la plupart des syndicats.

té directe du préfet. « *La cohésion des services va éclater* », analyse Bernard Boullot, du syndicat Sud Rural.

Au-delà d'une cohabitation qui ne s'annonce pas toujours facile sur le plan du fonctionnement, des fonctionnaires craignent surtout que ces regroupements ne sapent leur indépendance et leur légitimité, dans la mesure où ils ne seront plus directement rattachés à leur ancien ministère de tutelle, mais à Matignon. Ce qui, localement, signifie qu'ils seront placés sous l'autorité directe du préfet. « *Le pilotage réel se fera depuis la préfecture de région puis que c'est elle qui attribuera à chaque préfet, dans les départements, les enveloppes et donc les moyens en fonction des objectifs fixés dans chaque service* », relève Bernard Boullot. Or, tous les syndicalistes soulignent que ces moyens seront en priorité calculés sur le principe du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux... « *Nous sommes devant une logique bêtement et purement comptable, au détriment entre autres de la santé publique et de la défense du consommateur* », dénonce Francis Soubrié.

Tandis que Bernard Boullot prévient qu'« *avec la pyramide des âges que l'on a dans la plupart des services publics, cette mesu-*

re va très rapidement entraîner de gros départs. Voilà pourquoi sur certaines missions se profile déjà une mise en concurrence des services publics avec des agences privées. C'est déjà le cas sur certaines chaînes d'abatage ou pour le transport du bétail dont le contrôle échappe à la DSV. La boucle est bouclée ».

## « Comme un plan social »

La RGPP se fixe effectivement pour objectif de diminuer de 160 000 le nombre de postes de fonctionnaires d'ici fin 2012.

« *On a l'impression d'être devant un rouleau compresseur* », témoigne Christine Tapie, déléguée FSU au service Jeunesse et Sport. « *Certes, on gardera tous notre emploi, mais nous vivons la RGPP comme un véritable plan social* », dit-elle. Mais ce qui tarde le plus cette syndicaliste, c'est « *la perte d'une culture et donc d'une compétence, ainsi qu'une atteinte à nos principes d'équité, d'impartialité et de neutralité* ».

Une crante que partagent nombre de fonctionnaires de la DGCCRF (ancienne répression des fraudes), doublée de la peur, désormais bien présente chez certains syndicalistes, de parler à visage découvert. « *Nous allons connaître une réduction des ef-*

**Le tribunal de commerce de la société a été placée, hier soir**

HIER, LA PREMIÈRE audience de l'année du tribunal de commerce consacrée aux procédures collectives a été marquée par le cas d'une entreprise qui, ces derniers mois, a défrayé la chronique dans le chef-lieu du département : la Sarl MRSJ, autrement dit le bar-restaurant Le Mitico. Cette société (cinq salariés) est notamment en litige avec la municipalité ruthénoise (propriétaire du bâtiment que l'entreprise occupe), laquelle lui reproche de ne pas lui avoir réglé plusieurs années de loyers. Placée en redressement judiciaire depuis le 15 septembre, la juridiction commerciale a prononcé, en début de soirée, la conversion de ce redressement judiciaire en liquidation judiciaire.

Manuel Cantos, président hier de l'audience, devait expliquer en deux mots, lors d'une suspension, ce qu'il advenait de ce cas-fé-restaurant bien connu des Ruthénois : « *C'est fini !* » Pour cause, qui dit liquidation judiciaire dit fermeture immédiate de l'établissement. Pourtant, on aurait pu s'attendre à ce qu'il soit repris par un autre entrepreneur car, lorsque le tribunal de commerce s'était penché sur ce dossier début décembre, deux repreneurs potentiels s'étaient fait entendre. « *Des professionnels de grande qualité* », avait alors souligné la juridiction. « *Un seul repreneur est venu à l'audience d'aujourd'hui ; et son offre n'a pas été retenue* », a expliqué Manuel Cantos. Et de préciser : « *De nouveaux repreneurs peuvent toujours se manifester dans le cadre de la nouvelle procédure* ».

Apprenant la décision du tribunal, Christian Teyssède, le maire de Rodez, s'est interdit de crier victoire. « *Aujourd'hui n'est pas un bon moment. Même si j'étais en procès avec cette société parce que les loyers étaient impayés depuis trois ans, je regrette qu'elle soit placée en liquidation judiciaire* », a-t-il déclaré à chaud. L'édile garde en effet en mémoire avoir été scolarisé avec l'un des responsables de ce débit de bois-

**Conseil général  
Les jeunes sont**

